

Catégorie : technicien

Classification CCNS : groupe 5 ou 4 (voir classification)

Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer le pôle suivant :

.....
Il est sous la responsabilité d'un directeur sportif et/ou d'un membre de bureau. Il est à jour de sa carte professionnelle, qu'il devra justifier à l'employeur dès son embauche et à chaque renouvellement.

FINALITÉ DE LA FONCTION

Chargé d'enseigner et d'encadrer la pratique de l'activité, il élabore, conduit, assure le suivi et évalue afin d'optimiser le pôle qui lui est délégué.

Lister les pôles d'activité placés sous sa responsabilité (choix du club selon son contexte - exemples) :

- école jeunes (tout ou partie/catégorie d'âge/filles ou garçons) / école adultes
- centre de compétition ou centre d'entraînement
- gestion des équipes et des projets sportifs
- gestion des événements, animations, tournois
- gestion de publics cibles : tennis féminin, tennis scolaire, tennis sport adapté, paratennis, padel, beach tennis, sport santé bien-être, etc.
- gestion administrative ; financière ; budgétaire ; gestion des installations et du matériel ; communication
- coordination d'équipe liée à l'étendue de ses responsabilités
- etc.

MISSIONS PRINCIPALES

cf. la fiche d'enseignant de club

Il est en lien constant avec le bureau et/ou le directeur sportif.

Il est amené à le/les représenter.

Il est garant de la cohérence des activités de son pôle avec le projet éducatif et sportif du club.

1. Missions de responsable de pôle

Gestion administrative et financière

- Organiser et développer son pôle (inscriptions, rentrée, activité, bilan, ...).
- Gérer son pôle de façon autonome suivant les objectifs définis.
- Élaborer le budget prévisionnel et son suivi en collaboration avec son responsable.
- Rendre compte des résultats du pôle.

Relation et communication

- Proposer et mettre en œuvre des actions de communication pour valoriser son pôle.
- Coordonner les relations avec toutes les parties prenantes du pôle.

2. Missions « Gestion des activités d'enseignement »

(école jeunes - école adultes - centre de compétition ou d'entraînement, etc.)

Organisation générale et pédagogique

- Contrôler la qualité de l'enseignement.

>>>
SUITE

Coordination d'équipe liée à l'activité

- Élaborer et gérer le planning des enseignants.
- Inciter les enseignants à se former dans son champ d'activité.
- Organiser et animer des réunions pédagogiques avec comptes rendus.
- Élaborer le bilan annuel en équipe.

3. Missions « Gestion des équipes et des projets sportifs »

- Proposer et assurer la mise en place du projet sportif, individuel ou collectif, validé par le bureau.

4. Missions « Gestion des événements, des animations, des tournois »

- Établir un programme annuel avec son budget et en assurer le suivi.

RESPONSABILITÉS

Il est responsable de la qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées : sa délégation sera formalisée par écrit.

Il est responsable de la programmation et des contenus.

AUTONOMIE

Il conduit la conception et la mise en œuvre du projet de son pôle.

TECHNICITÉ

Il maîtrise différentes techniques d'animation de groupes et de pédagogie, ainsi que la conduite de réunions.